

Étude du bâti

Nous avons considéré comme élément bâti toutes les constructions (du lavoir à l'église) mentionnées sur le cadastre. La **carte 16**, qui représente l'espace bâti, ne permet pas d'en appréhender la densité, qui ne peut être révélée que par le pourcentage d'espace bâti par îlot (**carte 17**). La carte de densité établie sur cinq classes (moins de 1 %, de 2 à 4 %, de 5 à 14 %, de 15 à 40 % et plus de 40 %) met en évidence différentes réalités du paysage urbain. En premier lieu et sans surprise, la densité du bâti va croissant au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre ville. En second lieu, en entrant dans le détail des îlots, nous pouvons remarquer que les plus fortes densités (supérieures à 40 %) se trouvent réparties dans le centre ville autour d'une diagonale partant de la porte Saint-Georges et finissant au pont Perrain. Cette

disposition peut être rapprochée du tracé en baïonnette de la route impériale, zone de passage qui concentrait la majorité des activités commerciales, et donc soumise à la plus forte pression foncière. Cet indice ne permet pas d'entrer dans la complexité du paysage urbain vendômois où s'entremêlent plusieurs réalités, le bâti peut renvoyer aussi bien à un hôtel particulier ou à un lavoir, l'espace non bâti à une vigne ou à une prairie.

Le paysage vendômois en 1811

Afin de comprendre la diversité des paysages vendômois, les deux niveaux d'analyse (finage et espace urbain) n'ont pas été traités aussi précisément, le bâti a été traité plus finement dans l'espace urbain (zone B) que dans le finage (zone A).

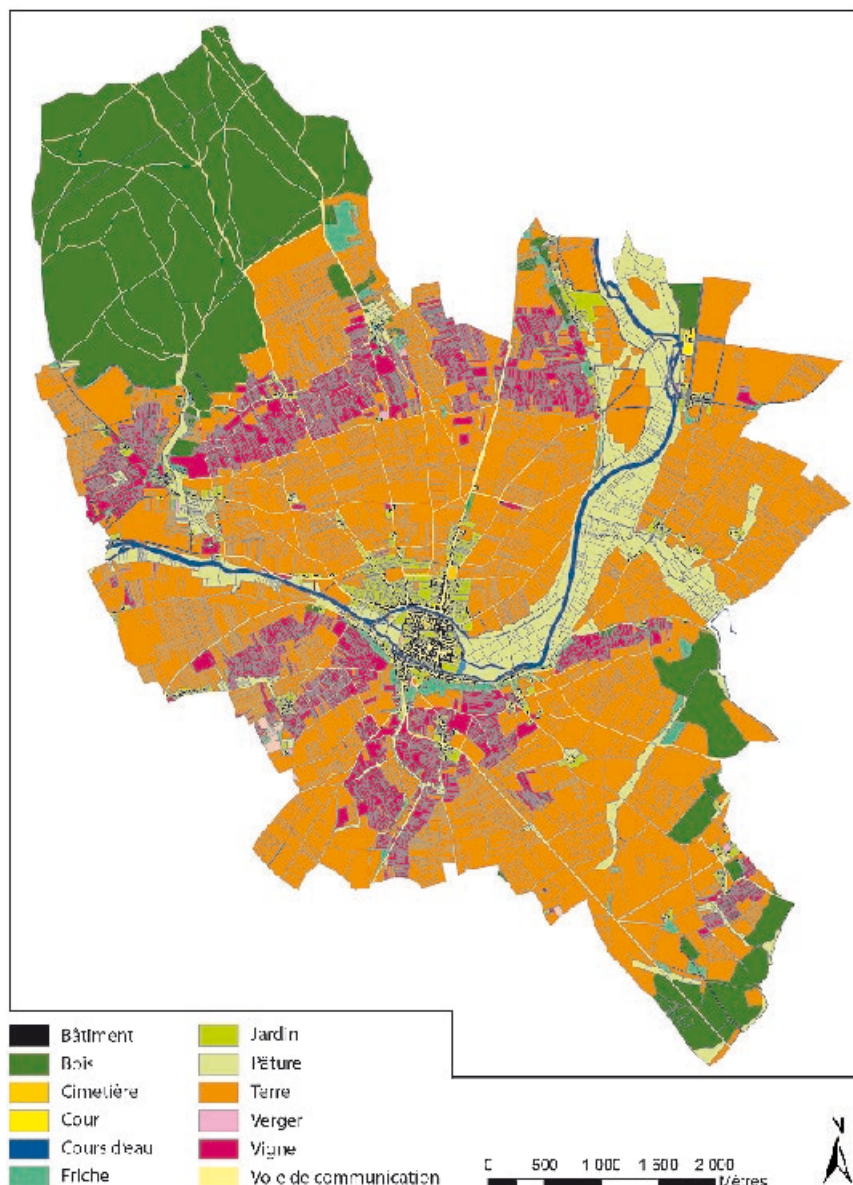


Fig. 18 : Le paysage vendômois en 1811.

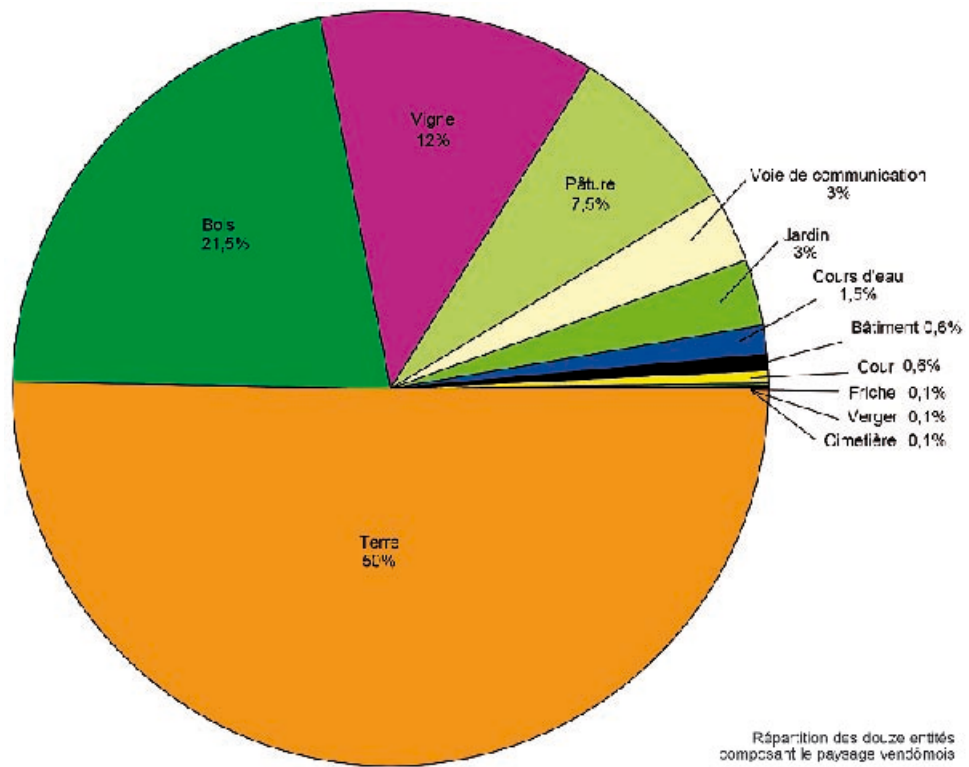


Fig. 19 : Statistique sur le paysage vendômois.

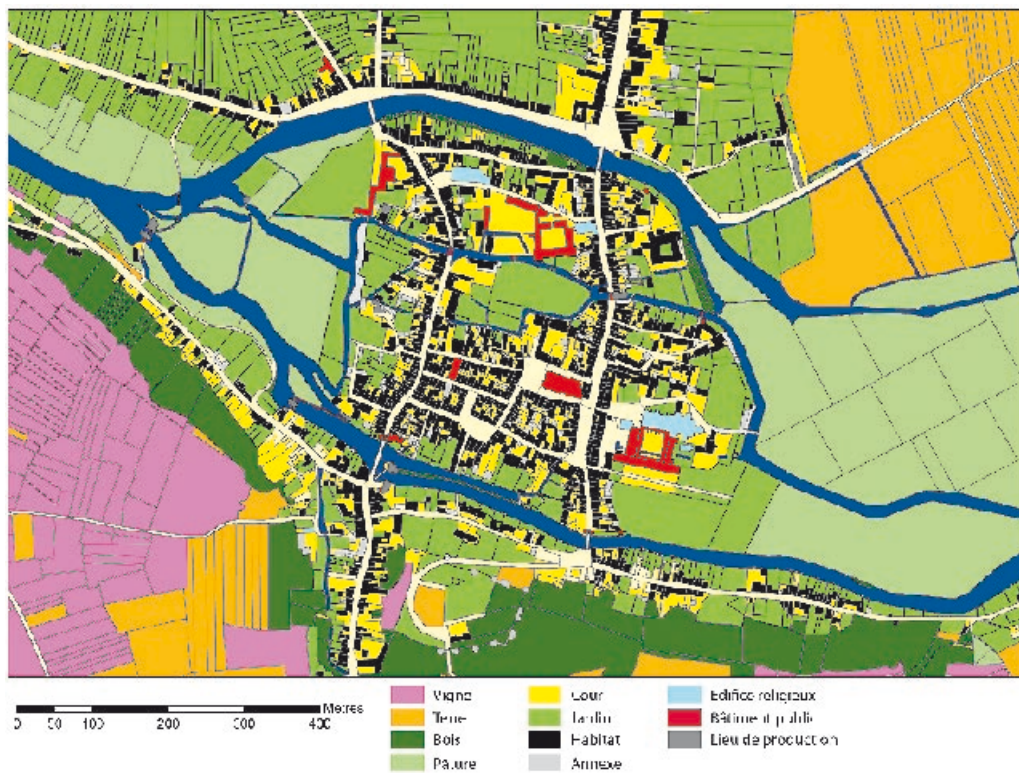


Fig. 20 : Le paysage urbain en 1811.

À l'échelle du finage, douze entités qui me semblent caractériser aux mieux le paysage ont été définies par le regroupement des différentes informations contenues dans les matrices cadastrales. Il s'agit des bâtiments, des bois, des cimetières, des cours, des cours d'eau, des friches, des jardins, des prés, des terres, des vergers, des vignes et des voies de communication (fig. 18). Le **diagramme 19** qui indique le pourcentage d'espace que représente chacune de ces entités met en évidence l'importance de l'agriculture dans le paysage vendômois puisque les terres, les vignes et les jardins occupent la majorité de l'espace.

D'un point de vue spatial, la structuration du paysage urbain s'organise classiquement avec les terres arables dans la plaine non inondable et sur le plateau, qui est aussi occupé par les bois. Sur les versants s'étendent les vignes, alors que la plaine inondable est occupée par les prés. La présence de petites montilles insubmersibles, occupées par des terres arables, au centre de zones humides dévolues aux pâtures, est un élément du paysage qui a aujourd'hui presque disparu. Cette configuration caractéristique que l'on retrouve au nord sur la commune de Saint-Ouen était peut-être présente à l'emplacement du centre ville actuel de Vendôme et pourrait expliquer la localisation des premières traces d'occupation sous l'église Saint-Martin qui se seraient ainsi trouvées à l'abri des inondations. Ces montilles résulteraient de la divagation des bras du Loir durant la dernière glaciation¹⁴. L'espace urbain s'est ensuite développé dans la plaine, d'abord dans la zone soumise aux risques d'inondation puis dans la partie non inondable avec les différents faubourgs nord.

À l'échelle de l'espace urbanisé, le paysage peut être saisi de manière plus précise, le bâti est subdivisé en plusieurs entités, habitats, annexes, édifices religieux, bâtiments publics, lieux de production, auxquels s'ajoutent les entités précédemment citées, bois, terres, jardins, voies de communication... La complexité de l'espace urbain du XIX^e siècle où s'entremêlent l'habitat, les impasses et venelles, les bras du Loir, les multiples cours et jardins et enfin les dépendances qui dans les sociétés pré-industrielles constituaient des éléments essentiels de la vie quotidienne (écuries, lavoirs, celliers...) apparaît très bien sur la **carte 20**.

Le paysage vendômois en 1811, est donc celui d'une petite ville, entourée de sa campagne qui la fait vivre. Si le centre-ville se distingue par une plus forte densité parcellaire et bâti, la pression foncière ne semble pas être très importante, sitôt quitté les voies principales de communication, l'espace devient moins dense, les cours

et jardins s'étendent faisant de Vendôme une ville-jardin.

Des activités urbaines aux propriétaires : une petite ville de province au début du XIX^e siècle

Si le paysage urbain du XIX^e siècle a pu être saisi de manière précise grâce à l'étude du cadastre, les fonctions urbaines et les propriétés peuvent elles aussi être appréhendées à partir de ce document.

VENDÔME : UNE VILLE EN PLEINE TRANSFORMATION FONCTIONNELLE ?

Le début du XIX^e siècle est une période de transition dans l'histoire des villes qui voient leur topographie héritée de l'Ancien Régime se transformer sous l'influence des réformes révolutionnaires. Vendôme n'échappe pas à la règle, la topographie religieuse, militaire ou administrative est totalement transformée alors que le reste des fonctions urbaines demeure plus ou moins stable.

Les fonctions administratives (fig. 21)

Les activités administratives de Vendôme sont en 1811 classiques pour une petite ville chef-lieu d'un arrondissement. Les anciennes institutions perdurent dans les mêmes locaux ; maison de ville dans la porte Saint-Georges ou encore le Tribunal dans la Grand Rue. Certaines sont déplacées, comme la halle aux blés qui se situait auparavant sous le tribunal et qui est établie désormais dans l'église Saint-Martin encore en élévation en 1811. De nouvelles fonctions apparaissent telles que la sous-préfecture ou la gendarmerie, qui sont respectivement installées dans les locaux désaffectés de la Trinité et dans une partie de l'ancien couvent des Ursulines.

Les lieux de culte et les lieux d'inhumations (fig. 21)

Le maillage paroissial qui constituait un des principaux cadres de vie de la population s'est réduit de quatre paroisses¹⁵ à une¹⁶ entre 1791 et 1801, date à laquelle l'église de la Madeleine (désaffectée en 1791) est promue église paroissiale. Elle vient ainsi compléter l'unique paroisse de la Trinité et composer le maillage visible en 1811.

Les bâtiments des institutions religieuses, démembrées et vendues en lots à des propriétaires lors de la Révolution, servent à des fins multiples. Ainsi, le

14. Julienne Piana réalise actuellement une thèse sur la *Géoaéologie de la vallée du Loir : dynamique fluviale tardiglaciaire et holocène, interactions société/milieu*. Les premiers résultats sont publiés dans la revue *Noréis* sous le titre *Dynamique paysagère tardiglaciaire et holocène dans la vallée du Loir à Pezou (Loir-et-Cher) : développements méthodologiques et premiers résultats*. Le Loir possédait lors de la dernière glaciation plusieurs chenaux qui furent comblés progressivement lors de l'Holocène pour arriver à la forme que l'on observe aujourd'hui : une rivière à méandre.

15. Saint-Martin, Saint Lubin, Saint-Bienheuret et La Madeleine.

16. La Trinité est instituée comme paroisse en 1791.

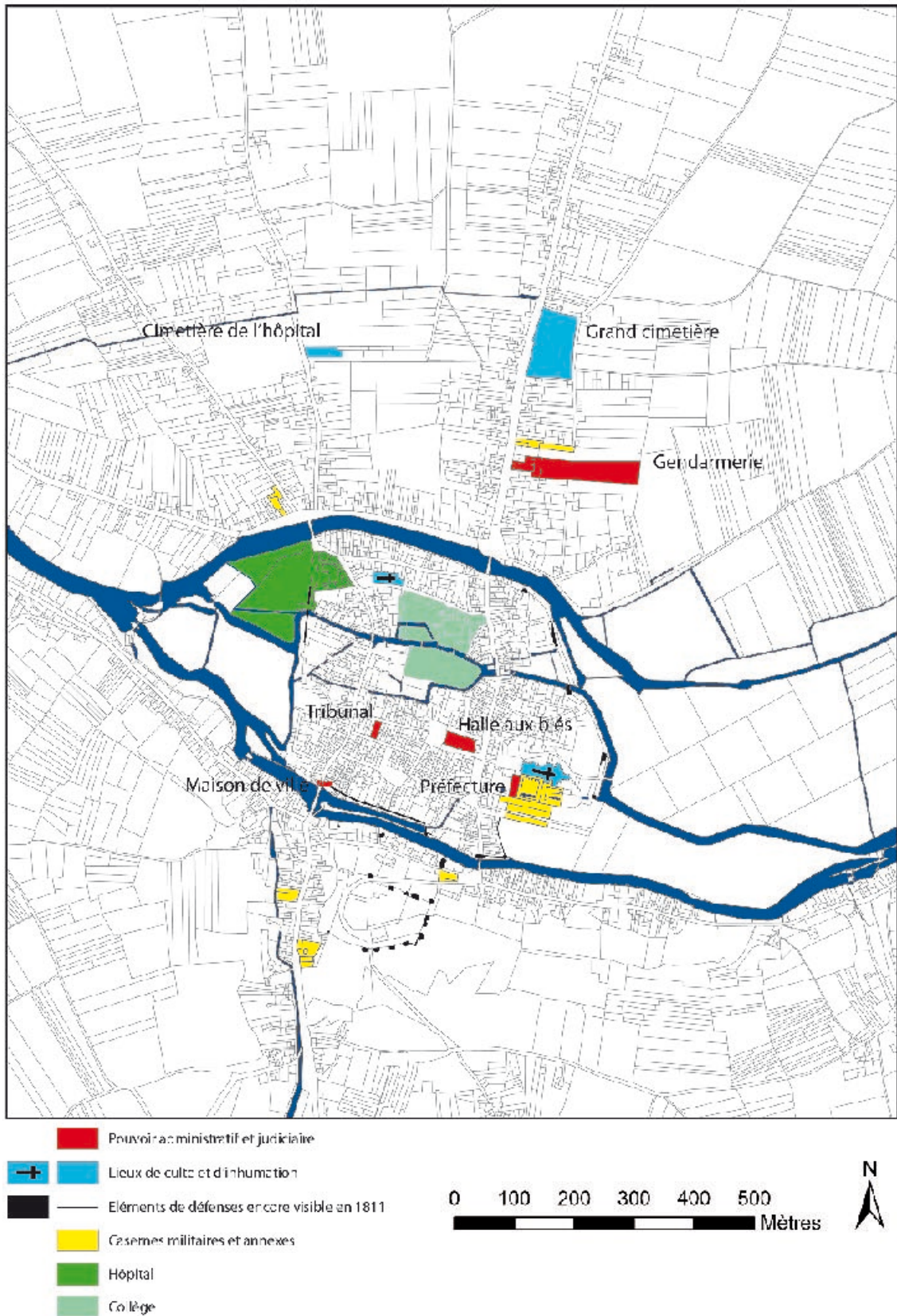


Fig. 21 : Localisation des fonctions administratives, religieuses, militaires et de santé (1811).

couvent des Cordeliers est transformé en lieu d'accueil des élèves du Collège, le couvent des Ursulines est réaménagé en partie en gendarmerie, le couvent des Capucins devient une demeure privée, celui du Calvaire est scindé en de nombreux lots, le prieuré Saint-Pierre-Lamothe abrite une tannerie et l'abbaye de la Trinité est morcelée entre une caserne militaire, une église paroissiale et de multiples propriétés privées.

Enfin, les lieux d'inhumations, peu nombreux à Vendôme, ne sont pas accolés aux édifices de culte comme cela était encore la règle dans un certain nombre de villes de province. En 1811, deux lieux d'inhumation sont attestés : le grand cimetière servant à toutes les paroisses se situant sous l'ancien cinéma « Le Ronsard » et le cimetière de l'hôpital, dévolu aux malades décédés dans l'établissement et s'étendant au nord-est du croisement des rues actuelles du commandant Verrier et Honoré de Balzac.

Les fonctions militaires et de défense (fig. 21)

Les fonctions militaires de la ville en 1811 ne sont plus celles des siècles précédents, même si l'on retrouve encore dans le paysage urbain des traces de ce type d'activité. Ainsi, de nombreux éléments des défenses médiévales et modernes restent en élévation (tours, courtines et portes). Le château, élément central de la défense de la ville entre les XI^e et le XVII^e siècles est déjà à l'état de ruines¹⁷. Les guerres ont changé de forme, il ne s'agit plus de défendre un territoire mais de subvenir aux besoins de l'armée en nourrissant une partie des troupes qui y étaient logées. Ainsi, à Vendôme en 1811, quatre casernes sont répertoriées en périphérie de la ville et une plus importante au centre, dans une partie des anciens bâtiments de l'abbaye. La situation est donc la suivante : la ville avait, depuis le milieu du XVIII^e siècle, acheté plusieurs maisons pour servir de caserne aux troupes afin que l'entretien de ces dernières ne pèse plus sur les habitants. La dislocation de l'abbaye de la Trinité en 1791 a été l'occasion pour la ville de disposer de plusieurs édifices permettant le regroupement des troupes en un même lieu.

L'hôpital et le collège (fig. 21)

L'hôpital et le collège de Vendôme sont en ce début du XIX^e siècle les deux grandes institutions vendômoises. L'hôpital, transféré au nord-ouest de la ville en 1619 est en pleine transformation en 1811 ; on observe que plusieurs maisons de la rue Poterie lui appartiennent certainement dans le but d'étendre son emprise foncière. Le collège qui est établi sur l'emplacement de l'ancien hôpital est quant à lui à son apogée, son emprise spatiale en plein centre de la ville *intra muros* marque encore profondément le paysage vendômois.

17. Lire à ce sujet le livre de J.-C. Pasquier, *Le château de Vendôme, une histoire douce-amère*, p. 84-107.

Les activités économiques

Ce sont certainement les activités les plus difficiles à cerner car ce sont celles pour lesquelles les sources disponibles sont les moins nombreuses. Pourtant, le cadastre ancien permet d'en identifier un certain nombre. Nous ne pourrions pas nous pencher sur toutes les catégories professionnelles, néanmoins nous traiterons des plus importantes dans l'économie vendômoise : l'industrie du cuir, l'horticulture et l'accueil des voyageurs.

• **Les métiers du cuir (fig. 22).** Plusieurs métiers sont concernés par l'industrie du cuir, si nous reprenons la chaîne opératoire depuis la peau brute jusqu'au produit fini, nous trouvons les tanneurs et mégisseries¹⁸, puis les chamoiseurs¹⁹ et enfin les gantiers et bourreliers²⁰.

La répartition spatiale des entreprises travaillant le cuir est intéressante, dans le sens où une sectorisation se dessine. Ainsi les bourreliers, métier de petite condition, se sont installés exclusivement dans les faubourgs nord et sud, alors que les ganteries, à forte valeur ajoutée sont toutes établies dans la ville *intra muros*.

Les tanneries et mégisseries sont, quant à elles, un peu plus dispersées même si elles se concentrent dans la partie occidentale de la ville et plus particulièrement autour de la ruelle... des tanneurs ! Quoi qu'il en soit, toutes les tanneries ont un accès direct à l'eau, indispensable au travail de rivière²¹. Leur position en aval de la ville s'explique par le désir d'éviter que la pollution qu'elles engendrent ne se répande à l'intérieur de la cité. Il reste ainsi en 1811 à Vendôme sept tanneries et deux mégisseries en activité que l'on peut regrouper en deux catégories : les grandes et les petites. Ainsi, les plus importantes appartiennent à M. Breton et à M. Debure qui, en plus des terrains de la tannerie, possèdent le moulin à tan situé sur l'île Madeleine²².

• **L'horticulture (fig. 23).** Une des richesses de Vendôme repose sur la production de légumes. En effet, déjà au XV^e siècle, c'est la volonté et l'argent des jardiniers qui avaient permis l'édification de l'église de la Madeleine. Mais où habitent ces maraîchers ? Et quelles terres cultivent-ils ? La localisation de leurs habitations et de leurs jardins montre un regroupement de la quasi-totalité des demeures et terres au nord de la ville *intra muros*, dans les faubourgs ou à proximité, à l'exclusion du faubourg Chartrain qui semble écarter les activités horticoles.

18. Mégisserie : tannage des peaux d'ovins, caprins ou vachettes destinées à l'industrie de la chaussure, de la ganterie ou de l'habillement.

19. Chamoiseur : prépare du cuir très souple de grande qualité utilisé pour la ganterie.

20. Bourrelier : travail la bourre et le cuir, fabricant et réparateur de tout le petit matériel en cuir à destination des bêtes (licols harnais...)

21. Lire à ce sujet l'article d'Eva Halasz-Csiba, « Le tan et le temps, changements techniques et dimension historique du tannage en France (XIV^e-XVIII^e s.) » paru dans *Technique et culture*.

22. L'île Madeleine se trouve aujourd'hui à l'emplacement de l'hôpital.

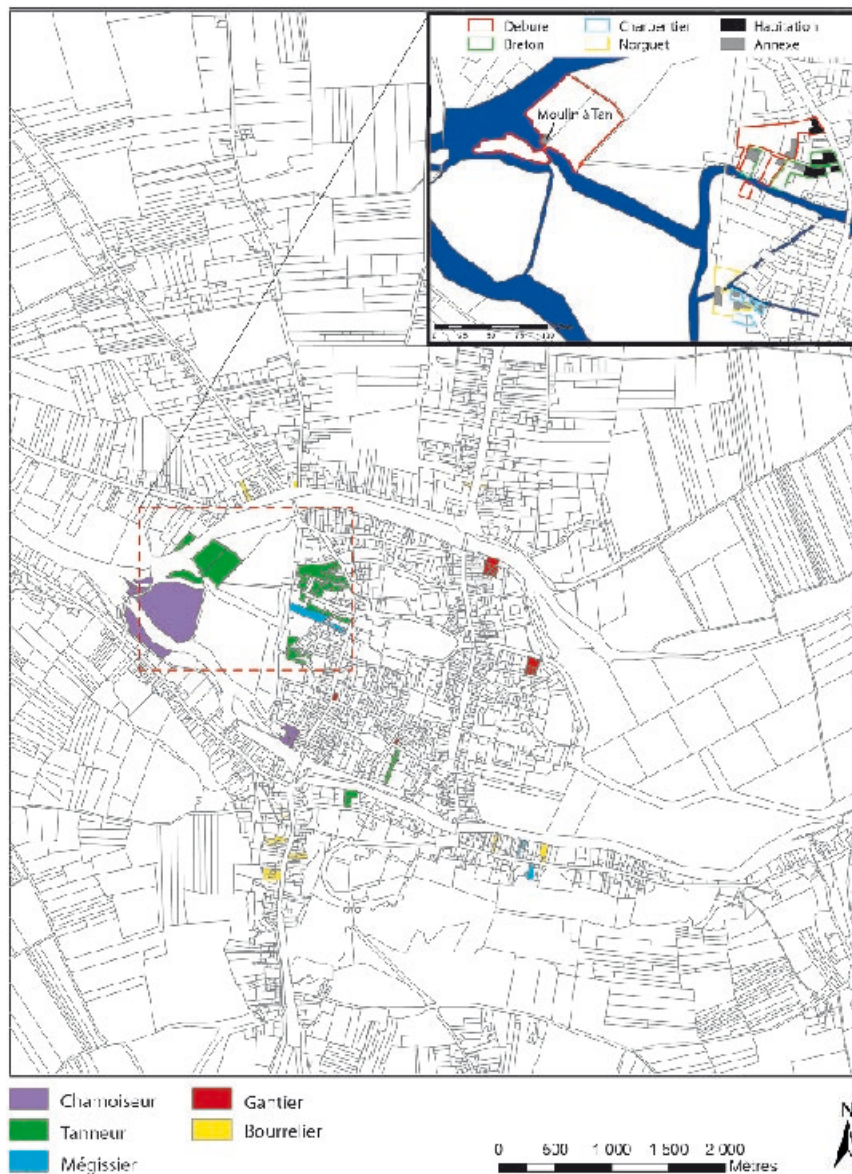


Fig. 22 : Localisation des parcelles liées à l'industrie du cuir (1811).

• **Les lieux de convivialité et de sociabilité (fig. 23).**

Derrière ces termes se trouvent tous les lieux où la population peut se retrouver : il s'agit des cafés pour la population aisée, des cabarets pour le petit peuple et des auberges pour les voyageurs. La répartition spatiale de ces activités est conforme à ce que l'on pourrait attendre, c'est-à-dire une concentration des auberges aux entrées de ville (le long de l'axe principal), et en plein centre-ville. Les cabaretiers²³ et cafetiers sont tous implantés dans la ville *intra muros* à l'exception d'un cafetier situé sur le Mail, lieu de promenade des riches Vendômois. L'absence de ces lieux de convivialité à

proximité des places du marché de la Madeleine et Saint-Martin reste surprenant.

Le travail précédent pourrait être mené pour l'ensemble des activités économiques de la ville, mais il me semble plus important pour mieux comprendre l'espace urbain de caractériser fonctionnellement chacun des quartiers afin de mettre en évidence leurs fonctions et leur degré d'urbanité.

Caractérisation fonctionnelle des différents quartiers de Vendôme

L'étude de la répartition spatiale des fonctions dans les différents bourgs vendômois permet de les classer. Il apparaît que certaines rues gardent un caractère plus

23. Le cabaret est un lieu où étaient vendus du vin et de la nourriture au détail afin qu'ils soient consommés sur place.



Fig. 23 : Localisation de l'horticulture et des lieux de sociabilité (1811).

rural que d'autres. Ainsi les rues des Quatre-Huis, de la Marre, de la Bretonnerie, et le nord du faubourg Chartrain regroupent les populations vivant essentiellement de la terre (vigne, jardin, laboureur, bûcheron, éleveur...); à l'inverse les faubourgs méridionaux, Saint-Lubin et Saint-Bienheureé rassemblent des populations de petite condition mais ayant des activités de service. En centre ville et dans le faubourg Chartrain, les activités de service et de commerce côtoient les riches demeures des notables locaux (médecins, notaires, nobles, bourgeois...). La rue Ferme reste pour l'essentiel occupée par des propriétaires et aucune activité économique ne semble s'y implanter, à l'exception des tanneries.

En 1811, Vendôme est en transformation mais celle-ci n'a rien d'original ni de brutal. Les fonctions urbaines

restent celles d'une petite ville de province, chef-lieu d'un arrondissement, qui connaît une transformation de son administration civile et religieuse mais continue à vivre de ses activités anciennes : aucune grande industrie n'est encore installée, les quartiers ne changent pas radicalement de fonction et conservent leur caractère plutôt rural ou urbain qui s'est construit sur la longue durée.

LA PROPRIÉTÉ À VENDÔME EN 1811

La valeur de la terre

Le cadastre qui est avant tout un document fiscal servant de base au calcul de l'impôt se doit pour chaque parcelle d'indiquer son degré de fertilité, en les classant

en plusieurs groupes, de la classe 1 la plus fertile à la classe 5 la moins fertile. La **carte 24** qui montre la répartition spatiale de ce classement permet d'appréhender un nouvel aspect de Vendôme en 1811. Si la

partie urbanisée est entièrement inscrite dans la classe la plus imposée, les degrés de fertilité varient beaucoup plus en dehors de cette zone. Ainsi les pâtures des Grands Prés sont essentiellement classées en catégorie

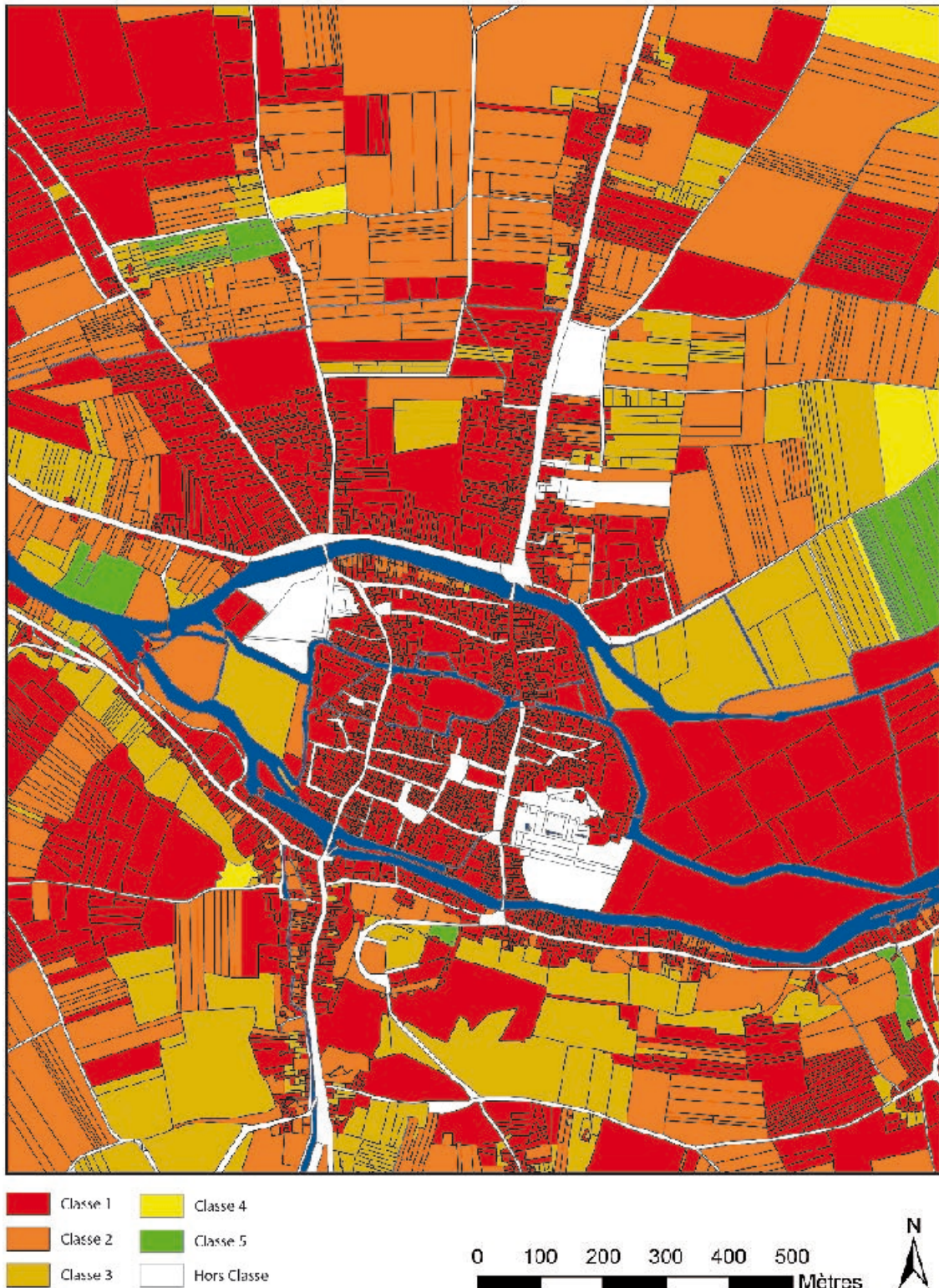


Fig. 24 : Classement des terres vendômoises (1811).

1 alors que celles de Frincambault (sous l'actuelle rue de Verdun) sont elles classées en catégorie 3 sans explication. Les zones les moins fertiles (catégorie 3 à 5) se répartissent sur les coteaux, sur un certain nombre de terres du plateau, et dans les terres de l'Islette et du Sanitas. À l'inverse, la plupart des jardins des faubourgs septentrionaux se trouvent classés en catégorie 1 ou 2 signe de leur importance dans l'économie locale.

La répartition des terres

Dans la zone de 293 hectares (zone B), étudiée finement, 1068 propriétaires se partagent l'espace, soit 14 % de la population qui est estimée à environ 7000 habitants vers 1811²⁴. La plupart des propriétaires habitent Vendôme mais 7 % demeurent à l'extérieur de la commune. Les origines de ces propriétaires sont très diverses, ils peuvent habiter des villages proches (4,6 % habitent dans des agglomérations comprises dans un rayon de moins de 25 km) ou les grandes villes régionales (Orléans, Blois, Chartres et même Paris...).

• **La concentration de la propriété.** Pour mettre en évidence la concentration des propriétés, le recours à une courbe de répartition²⁵ présentée dans le **graphique 25** était nécessaire. Elle indique le pourcentage de terre possédée par les propriétaires regroupés en décile et montre que la très grande majorité de l'espace (plus de 70 %) est possédée par seulement 10 % des propriétaires, soit une centaine de personnes. À l'inverse, 70 % des propriétaires ne possèdent que 10 % de l'espace. Ces quelques chiffres indiquent bien la forte hiérarchie existant entre les possédants. Les propriétaires vendômois de ce début du XIX^e siècle sont donc en majorité de petits propriétaires, possédant leur demeure et parfois une ou deux parcelles servant de jardin.

Les dix plus importants propriétaires terriens vendômois qui représentent 0,14 % de la population totale en 1811 possèdent à eux seuls plus de 40 hectares soit près de 20 % de l'espace. Il s'agit pour l'essentiel de terres réparties sur les pourtours de la zone étudiée (**fig. 26**). On retrouve parmi ces dix propriétaires des noms bien connus comme les de Tremault ou les du Saillant²⁶.

Concernant la ville *intra muros*, on retrouve parmi les dix plus importants propriétaires d'autres noms bien connus comme Desseigne et Maréchal ou la famille de tanneurs Debure²⁷. Ils possèdent plus de 16 % de la surface *intra muros* et représentent les groupes sociaux les plus marquants de la société vendômoise, directeur du collège, nobles et rentiers et tanneurs (**fig. 27**).

24. Donnée issue de la base Cassini de l'EHESS.

25. Appelée aussi courbe de Lorentz.

26. Noms des dix plus importants propriétaires terriens : Pasquier Pierre (Veuve), Tremault Bellatour, Tardiveau (père), du Saillant (D^{elle}), Boutrais, Moreau André, Martelière (héritiers), Mereaux Boutrais, Deschamps Armand, Roussineau Dominique.

27. Noms des dix plus importants propriétaires *intra muros* : Desseigne et Maréchal, Joignelle Jean, Debure Chevê Fille, M. de Soizy (Veuve), Debure (Père), Brunier Geoffroy, Joignelle, Vougere Buchereau, Mereaux, Lemoine La Godelinière.

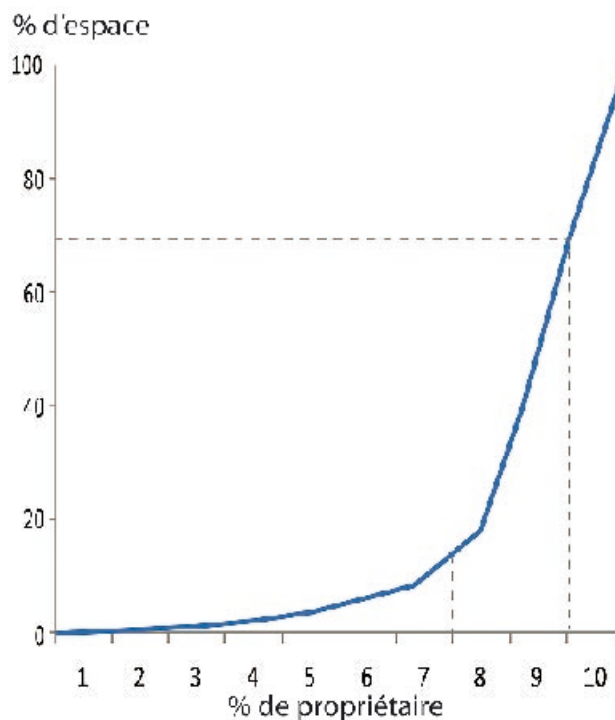


Fig. 25 : Courbe de concentration de la propriété.

La répartition socio-professionnelle des propriétaires

De manière générale, nous pouvons dresser une typologie des propriétaires vendômois selon leurs activités. Même si près de 13 % de l'espace est possédée par des personnes dont on ignore l'activité, le **graphique 28**, qui indique la part d'espace possédée par l'ensemble des propriétaires d'un secteur d'activité, montre que les plus importants propriétaires terriens vendômois sont sans surprise les rentiers (18 % de l'espace leur appartient) et plus surprenant, les maraîchers, qui possèdent 17 % de la surface étudiée. Le troisième propriétaire est la ville (11 %), puis les professions libérales (6 %) et les personnes travaillant dans les services (5,6 %). Cette répartition des propriétaires vendômois peut être nuancée en se focalisant sur la ville *intra muros* qui, nous l'avons vu, ne possède pas les mêmes caractéristiques fonctionnelles et paysagères. La lecture du **diagramme 29**, montre une toute autre image des groupes possesseurs des biens immobiliers. En effet, la ville et les grandes institutions (collège, hôpital, caserne) possèdent plus de 40 % de l'espace. Elles sont suivies par les rentiers avec 13,5 % de l'espace, et les professions liées aux commerces de bouche (10 %).

La répartition socio-professionnelle des propriétaires vendômois n'est pas singulière puisque la même répartition est observée dans beaucoup d'autres villes. L'originalité viendrait peut-être de la forte proportion de terres appartenant aux maraîchers, une situation inédite qui mériterait d'être confrontée à celle d'autres cités et



Fig. 26 : Localisation des terres appartenant aux dix plus importants propriétaires terriens (1811).



Fig. 27 : Localisation des biens des dix plus importants propriétaires *intra muros* (1811).

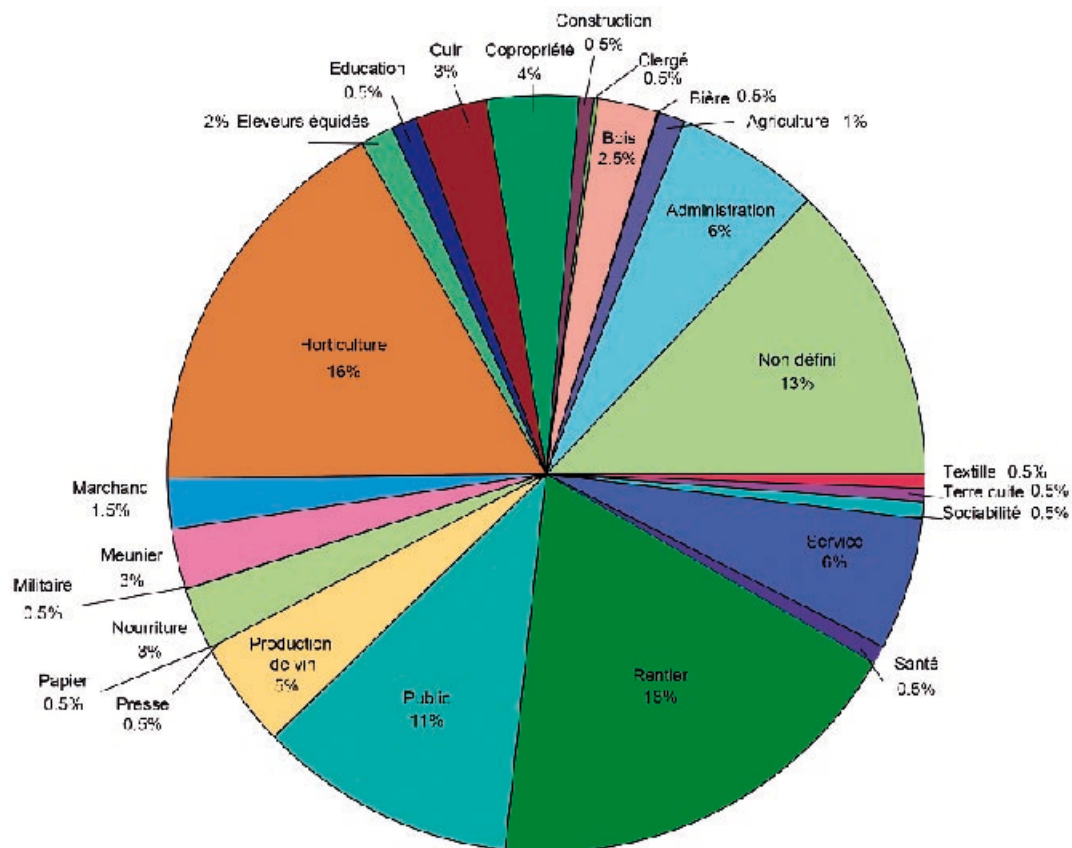


Fig. 28 : Répartition socio-professionnelle des propriétaires vendômois (1811).

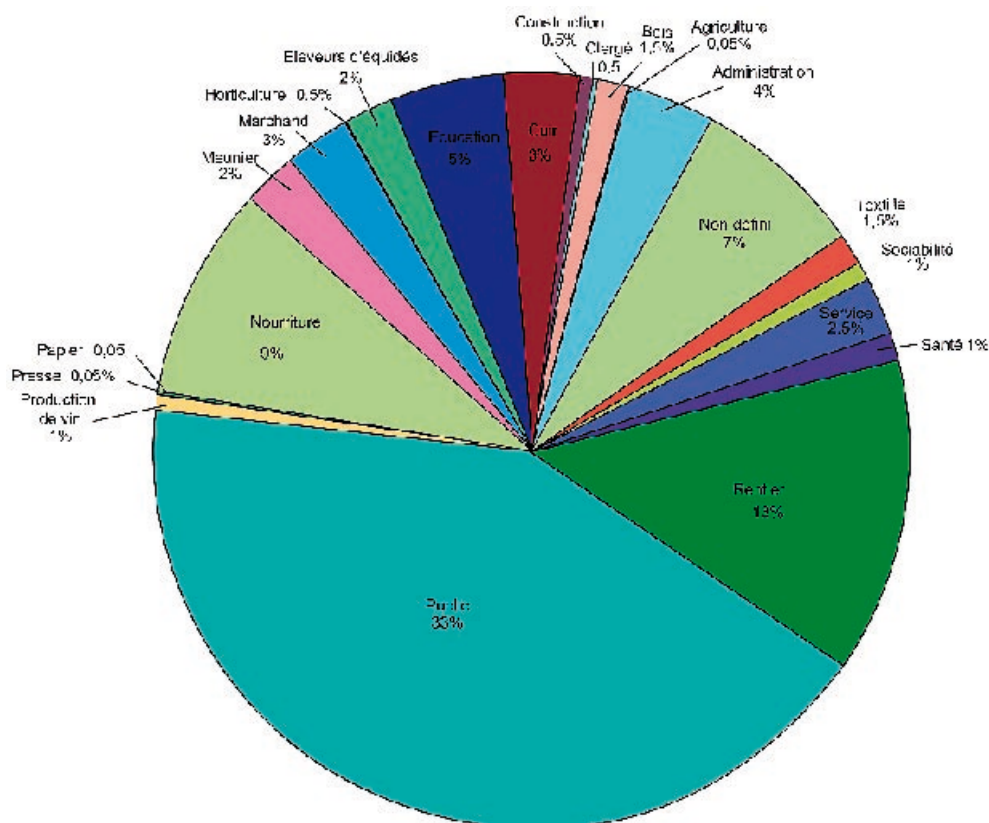


Fig. 29 : Répartition socio-professionnelle des propriétaires *intra-muros* (1811).

étudiée dans la longue durée pour comprendre les modalités de mise en place ce patrimoine.

Conclusion

L'étude du cadastre ancien de Vendôme qui vient d'être présentée n'est qu'une esquisse du travail qui peut être mené sur ce type de document. L'outil informatique qu'est le Système d'Information Géographique permet d'interroger ce document tant d'un point de vue spatial que statistique. Ces deux types d'études n'en sont qu'à leur commencement sur le cas vendômois, de nombreuses questions qui n'ont pu être abordées dans cette contribution devront être développées comme l'étude plus fine de la répartition des activités économiques ou encore la question de l'accessibilité à l'eau puisque s'il est vrai que Vendôme est une « petite Venise », où l'eau est omniprésente, tout le monde y avait-il accès, et surtout comment ? La question de la copropriété devra aussi être abordée par l'étude de tous les éléments mis en commun (lavoirs, ruelles), marqueurs d'un fonctionnement urbain très différent de celui que l'on connaît aujourd'hui, où les déplacements doux²⁸ et le partage des ressources étaient primordiaux.

Bibliographie

BOUDON (F.) – « Tissu urbain et architecture. L'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale »,

28. Nous entendons par ce terme tous déplacements à pieds ou avec un moyen de locomotion mû par la force animale.

Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 30^e année, n° 4, 1975, p. 773-818.

BRIZIONS (R.) – « Démographie-généalogie, le quartier Saint-Martin de Vendôme, fin XVIII^e-début XIX^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1991.

CHOUQUER (G.) – « La contribution archéogéographique à l'analyse de morphologie urbaine », *Histoire Urbaine*, 2012/2, n° 34, p. 133-151.

GALINIÉ (H., ss. dir.) – *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine*, Suppl à la RACF n° 30, n° spécial de la collection « Recherches sur Tours », Tours, FERACF, 2007, 440 p.

GUILLERME (A.) – *Le temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, Nord de la France, fin III^e-début XIX^e siècle*, Seyssel, Éditions du Champ Wallon, 1983, 263 p.

HALASZ-CSIBA (E.) – « Le tan et le temps, changements techniques et dimension historique du tannage en France (XIV^e-XVIII^e s.) », *Technique et culture*, 2002 n° 38, p. 2-19.

LAVAUD (S.) (dir.), JEAN-COURRET (E.) (carto.) – *Bordeaux*, Collection Atlas historique des villes de France, 2009, 840 p.

NOIZET (H.) – « Les plans d'îlots Vassero, support d'un système de l'information géographique historique de Paris », EAV, *La revue de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles*, 14, 2008-2009, p. 86-95.

PASQUIER (J.-C.) – *Le château de Vendôme, une histoire douce-amère*, Éditions du Cherche Lune, 2000, 301 p.

PIANA (J.) – « Dynamique paysagère tardiglaciaire et holocène dans la vallée du Loir à Pezou (Loir-et-Cher) : développements méthodologiques et premiers résultats », *Norois*, 2009/4, n° 213, p. 73-88.